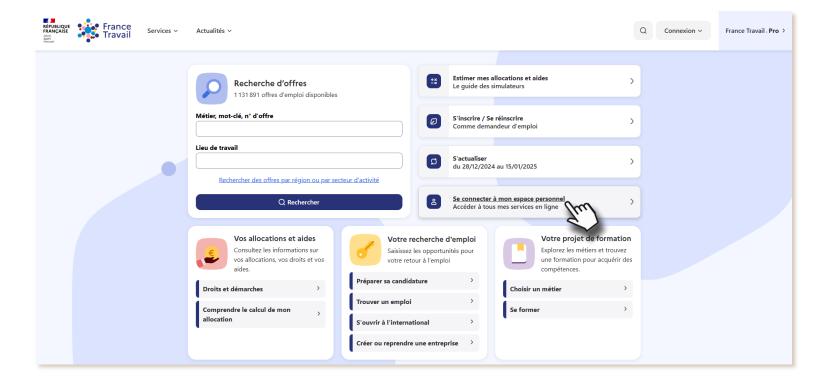




Demander une aide à mobilité depuis mon espace personnel France Travail

Ce pas-à-pas vous explique comment faire une demande d'aide à la mobilité en ligne.

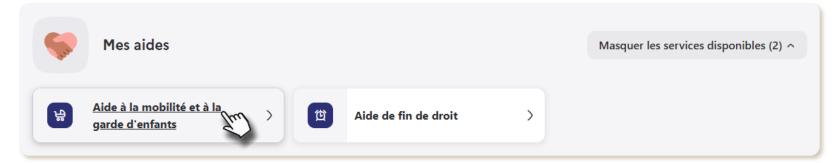
Rendez-vous sur www.francetravail.fr, cliquez sur « Se connecter à mon espace personnel »

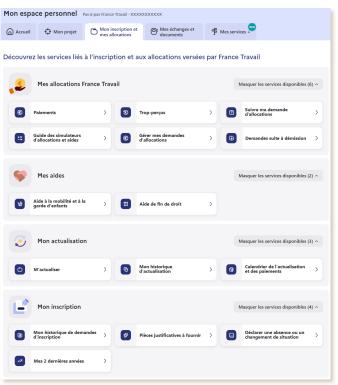




Cliquez sur la rubrique « Mes aides » 2 dans la partie « Mon inscription et mes allocations »

Puis, cliquez sur le service « Aide à la mobilité et à la garde d'enfants »





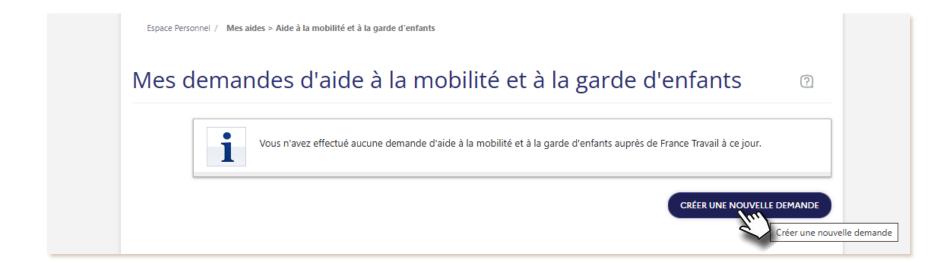


Un message d'alerte apparaît sur l'évolution des critères de l'aide





Cliquez sur « CRÉER UNE NOUVELLE DEMANDE »





Avant de démarrer votre demande, prenez connaissance des informations suivantes et n'hésitez pas à consulter les liens proposés

Création d'une demande d'aide à la mobilité

Sélection du contexte

Ce service vous permet d'effectuer une demande d'aide à la mobilité ou une demande d'aide à la garde d'enfant pour parent isolé (AGEPI) en ligne et, si cela est nécessaire, de télécharger également les documents justificatifs.

Ces aides sont réservées à certaines catégories de demandeur d'emploi et sont soumises à conditions de ressources.

Si vous êtes un demandeur d'emploi inscrit et ne remplissez pas les conditions de ressources ou de catégorie d'inscription vous pourrez néanmoins déposer une demande d'aide à la mobilité pour vous rendre à un entretien d'embauche, concours public ou examen certifiant. L'aide prendra la forme de deux bons de réduction SNCF 30% valables sur la réservation de vos billets de train du trajet aller et du trajet retour sur le réseau TGV (hors TGV Ouigo) et Intercités (hors Intercités de nuit).

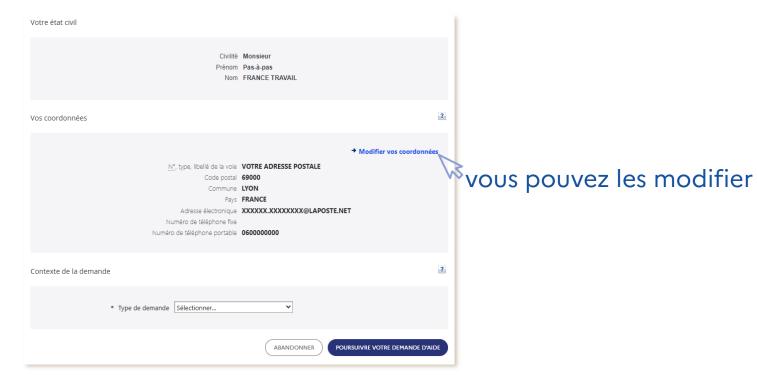
Plus d'informations sur l'aide à la mobilité et des justificatifs à fournir

Plus d'informations sur l'AGEPI et des justificatifs à fournir

Nous vous invitons à vérifier vos coordonnées, et le cas échéant a modifier ou les enrichir **notamment de votre adresse électronique et** de votre numéro de téléphone afin d'être informé de la décision prise sur celle-ci ou que France Travail puisse obtenir rapidement toute précision nécessaire à son traitement.



Vérifiez vos coordonnées et choisissez votre contexte





Selon votre situation, sélectionnez le type de de demande et l'action de reclassement



Puis cliquez sur le bouton (

POURSUIVRE VOTRE DEMANDE D'AIDE



Remplissez les informations demandées et cliquez sur « POURSUIVRE VOTRE DEMANDE D'AIDE »



Cochez la demande d'attestation sur l'honneur

✓J'atteste sur l'honneur l'exactitude et la sincérité des renseignements donnés.

J'accepte de me conformer aux conditions d'attribution de l'aide à la mobilité.

Je m'engage à informer France Travail dans le cas où des aides me seraient attribuées postérieurement à la présente demande et à lui signaler toute modification concernant cette demande (lieu de déroulement, nombre de déplacement...).

ABANDONNER

VALIDER VOTRE DEMANDE D'AIDE



La demande d'aide doit être déposée auprès de votre France Travail :

- avant votre entretien d'embauche, votre prestation intensive ou votre participation à un concours public ou au plus tard dans un délai de 7 jours après l'entretien d'embauche, le 1^{er} jour de la prestation intensive ou du concours public
- au plus tard dans le mois qui suit votre reprise d'emploi ou votre entrée en formation



France Travail va traiter votre demande. Suivez son traitement depuis le service « Aide à la mobilité et à la garde d'enfants »



